

# CONSEIL MUNICIPAL du 16 AVRIL 2016

## **Délib.16.04.16.001**

### **OBJET : INDEMNISATION POUR LE PRELEVEMENT DE MATERIAUX**

Monsieur le Maire expose, que pour les besoins de la viabilisation de la piste de desserte du Col de Mariaud nécessaire aux véhicules de sécurité, de secours et de déblaiement pour accéder au site du crash de l'Airbus de la Société Germanwings du 24 mars 2015, l'entreprise chargée de l'exécution de ces travaux a prélevé 6 000 T de matériaux graveleux dans le domaine communal, dont la valeur est estimée à 66 000 €.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 66 000 € le montant de l'indemnité due par la Société Germanwings, représentant la valeur des matériaux prélevés, dans l'urgence et par nécessité, dans le domaine communal par l'entreprise chargée de la viabilisation de la piste d'accès au Col de Mariaud.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord entre la Société Germanwings et la Commune de Le Vernet correspondant à cette indemnisation.

## **Délib.16.04.16.002**

### **OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 du Budget Eau et Assainissement qui s'équilibre comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES** : 76 639,61 €  
**RECETTES** : 76 639,61 €  
(dont reprise, en recettes, du résultat cumulé 2015 de : 6 218,41 €)

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES** : 125 505,97 €  
**RECETTES** : 125 505,97 €  
(dont reprise, en recettes, du résultat cumulé 2015 de : 33 158,42 €)

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2016 du Budget Eau et Assainissement tel que présenté ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.16.04.16.003**

**OBJET : BUDGET « CAVEAUX LE VERNET » . VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 du Budget « Caveaux Le Vernet » qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES** : 10 007,84 €

**RECETTES** : 10 007,84 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES** : 9 997,84 €

(dont reprise, en dépenses, du résultat cumulé 2015 de : 4 993,84 €)

**RECETTES** : 9 997,84 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2016 du Budget « Caveaux Le Vernet » tel que présenté ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.16.04.16.004**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Philippe MARTAZIER d'acquérir une concession dans le cimetière de la Commune.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une concession avec caveau de 2 places à Mr Philippe MARTAZIER conformément aux tarifs arrêtés par le Conseil Municipal dans sa séance du 04 octobre 2013 pour les prix de :

\* Concession : 726,00 € (Budget Général)

\* Caveau : 2 901,19 € H.T. soit 2 510,62 € T.T.C. (Budget Annexe « Caveaux Le Vernet »).

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délib.16.04.16.005**

**OBJET : TRAVAUX NEUFS SUR LA VOIRIE COMMUNALE 2016 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le Conseil Municipal, ayant procédé à l'examen des propositions des 3 entreprises consultées pour la réalisation des travaux sur la voirie communale, retient l'offre la mieux disante de l'entreprise « La Routière du Midi » de GAP (05).

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à la Société « La Routière du Midi », les travaux de réfection des voies communales de Roussimal et de Béliers, selon son offre du 17 mars 2016, pour le prix de 40 572,00 € H.T.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Delib.16.04.16.006**

**OBJET : BUDGET « CAVEAUX LE VERNET » :**

- \* VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
- \* ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015
- \* AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Après présentation par Monsieur le Maire du Compte Administratif 2015 du Budget « Caveaux Le Vernet »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mr François BALIQUE n'ayant pas pris part, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 du Budget « Caveaux Le Vernet » comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	4 993,84 €
RECETTES	0,00 €
Résultat de fin d'exercice 2015 : Déficit	4 993,84 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	17 973,50 €
RECETTES	17 973,50 €
Résultat de fin d'exercice 2015 :	0,00 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délib.16.04.16.007**

**OBJET : BUDGET GENERAL . VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 du Budget Général qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES** : 734 821,01 €

**RECETTES** : 734 821,01 €

(dont reprise, en recettes, du résultat cumulé de : 208.577,28 €)

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES** : 749 375,67 €

(dont reprise, en dépenses, du résultat cumulé de : 280.537,73 € et des restes à réaliser 2015 pour 100,00 €)

**RECETTES** : 749 375,67 €

(dont reprise, en recettes, de l'affectation au 1068 pour 64 886,78 € et des restes à réaliser 2015 pour 215.750,95 €)

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2016 du Budget Général tel que présenté ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délib.16.04.16.008**

**OBJET : VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des 2 réductions des reversements au budget de la Commune en 2016 par rapport à 2015, de 4 200 € au titre du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation, et de 8 000 € au titre de la dotation forfaitaire de fonctionnement, qui s'ajoutent à la réduction de 7 000 € pour l'année 2015 ce qui nécessite leur compensation par une majoration des impôts communaux.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer aux taux suivants les 4 taxes communales pour l'année 2016 :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>(Rappel Taux 2015)</b>
Taxe d'habitation	14,80 %	(13,50 %)
Taxe foncière (Bâti)	10,80 %	(10,00 %)
Taxe foncière (Non Bâti)	38,10 %	(38,10 %)
C.F.E.	21,00 %	(21,00 %)

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délib.16.04.16.009**

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de rembourser à Mr Régis BAYLE, domicilié à Le Vernet (04) et bénévole à la Bibliothèque Municipale Lou Passavous, qui en a fait l'avance, la commande n°000000/0004 d'un montant de 9,80 €, en règlement de l'achat d'un pack de 3 clés nécessaires à l'ouverture de la porte extérieure de la bibliothèque. Un exemplaire de ces clés a été remis à chaque bénévole et un a été déposé au secrétariat de Mairie.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délib.16.04.16.0010**

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de rembourser à Mme Véronique LACAZE, domicilié à Le Vernet (04), qui en a fait l'avance, les commandes n°000000/2350 et 000000/4764 d'un montant global de 21,50 €, en règlement d'achat de double des clés du logement communal du rez-de-chaussée de l'ancienne école et de la cabane de Valpousanne. Un exemplaire de chaque clé a été remis au responsable de l'Association 3V04 et un déposé au secrétariat de Mairie.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délib.16.04.16.011**

**OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE POUR LES LANDES COMMUNALES  
NE RELEVANT PAS DU REGIME FORESTIER**

Faisant suite à la délibération n°03.10.15.010 du 03 octobre 2015, prise sur la proposition de Monsieur le Maire, de permettre que les terrains communaux occupés par les éleveurs concernés fassent l'objet de conventions pluriannuelles de pâturages, il convient de procéder à une rectification portant sur la convention de pâturage de Monsieur Didier BOURRILLON, éleveur, en ce qu'il n'occupe qu'une partie (4 ha) de la parcelle Section A 309 (10 ha).

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec Mr Didier BOURRILLON, la convention pluriannuelle de pâturage, portant sur 4 ha à détacher des 10 ha de la parcelle communale cadastrée Section A 309, selon le modèle de convention annexé à l'arrêté préfectoral n°2015139-002 du 19 mai 2015,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Toutes les autres dispositions de la délibération n°03.10.15.010 du 03 Octobre 2015, non contraires à la présente délibération, sont inchangées.

**Délib.16.04.16.012**

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CHAPELLE DU HAUT VERNET - DEMANDE  
DE SUBVENTION AU TITRE DU FRAT 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder aux travaux de rénovation de la Chapelle du Haut Vernet, dont le coût est estimé 7 734 € H.T, et de la possibilité, pour la Commune, d'obtenir pour le financement de ces travaux, une aide financière de la Région.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux de rénovation de la Chapelle du Haut Vernet, dont le coût est estimé à 7 734 € H.T.
- **DEMANDE** du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) l'octroi d'une subvention correspondant à 80 % de ce coût soit 6 187 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.